

CHARTRE DES COMPETITEURS CHAMBERY ESCALADE - SAISON 2018/2019

Identité du compétiteur	
Nom :	Né(e) le :
Prénom :	Catégorie :

L'engagement du club sur le pôle compétition représente un budget très important pour l'encadrement des entraînements et des compétitions. Ceci nous incite à fixer les règles suivantes :

Le club prendra en charge les frais d'inscriptions aux compétitions à hauteur de : **8 compétitions** toutes disciplines confondues comptant pour le classement national. Au-delà de ce nombre, le compétiteur payera les frais d'inscriptions aux compétitions.

- ❖ En contrepartie, le club demande à chaque compétiteur de :
 - ✓ **respecter les entraîneurs, les horaires d'entraînements, les règles de fonctionnement** (utilisation de la magnésie, propreté...) **et le matériel ;**
 - ✓ **s'entraîner le plus sérieusement possible ;**
 - ✓ Eteindre les téléphones portables sur toute la durée de la séance ;
 - ✓ participer aux compétitions fixées par l'entraîneur, **de respecter les dates limites d'inscriptions aux compétitions et de prévenir au moins 15 jours à l'avance pour toute défection** (sauf maladie (certificat médical obligatoire) ou cas de force majeure). Dans le cas contraire, le compétiteur remboursera les frais engagés par le club ;
 - ✓ **faire au moins 4 compétitions**, à partir de la catégorie minimales, **dans une des 3 disciplines afin d'établir un classement national.**
 - ✓ **porter le tee-shirt du club** lors des compétitions sur lesquelles le grimpeur est engagé (**des qualifications aux finales et podium**). **Tout manquement entraînera le paiement de la compétition;**
 - ✓ **représenter le club** à la demande des dirigeants (réunion/événement/etc.) et **aider au moins 2 journées par an sur les compétitions organisées par le club**
 - ✓ **participer financièrement lors des déplacements** en compétition de plus d'une journée : Une participation de 15€/jour sera demandée aux compétiteurs (en contrepartie, le club gère les repas & le logement)

❖ Pour la gestion des transports sur les compétitions :

-Hors Rhône-Alpes-Auvergne= prise en charge Club

-En Rhône-Alpes-Auvergne= les compétiteurs majeurs (ou parents des compétiteurs) s'engagent à assurer **2 transports par an** avec au moins 3 compétiteurs dans la voiture). 2 chèques de 40€ seront demandés en caution en début de saison (1 transport effectué=1 chèque rendu ; en cas de manquement, les chèques seront encaissés en fin d'année par le club).

❖ Pour le choix des compétitions :

L'équipe encadrante se réserve le droit de choisir les compétiteurs qui participeront aux compétitions selon le niveau de la compétition et son éloignement géographique ; des critères de sélection plus précis seront établis plus tard dans la saison.

En cas de non-respect de cette chartre, les entraîneurs se réservent le droit de suspendre l'inscription à une compétition, la bourse Haut Niveau voire l'expulsion du pôle.

Autorisation Parentale de participations aux compétitions : Je soussigné(e) autorise mon enfant cité ci-dessus à **participer aux compétitions auxquelles le club l'engage sur la saison 2018/2019.**

Fait à _____, le _____	Fait à _____, le _____
Signature du compétiteur	Nom _____ et _____, prénom _____ du _____ parent
Signature du compétiteur	Signature d'un parent (pour les mineurs)